

Alterric s'engage pour la protection d'oiseaux rares

Grâce à des mesures ciblées de protection des nids et au soutien des agriculteurs, 10 jeunes busards ont pu prendre leur envol en 2025. Alterric poursuivra ces actions à l'avenir.

Dans les vastes terres céréalières de la Marne, Alterric exploite depuis maintenant dix ans le parc éolien « La Saronde ». Les 18 éoliennes sont situées sur le territoire des communes de Saron-sur-Aube et de La Celle-sous-Chantemerle. Avec une hauteur totale d'environ 150 mètres chacune et un diamètre de rotor de 82 mètres, les éoliennes fournissent année après année de l'électricité verte. Elles s'inscrivent dans la stratégie nationale visant à porter la puissance installée de l'éolien terrestre à 35-40 GW d'ici 2035.

Les grandes plaines céréalières de la Marne sont importantes non seulement pour l'agriculture et la production d'énergie renouvelable, mais aussi comme habitat pour des oiseaux rares. Ces dernières décennies, des rapaces nicheurs au sol, comme le Busard Cendré et le Busard Saint-Martin, y ont trouvé de nouveaux sites de reproduction. Leurs sites de reproduction traditionnels – landes, tourbières, roselières ou friches – ont fortement régressé dans de nombreuses régions. Pour compenser ces pertes, ces rapaces rares se replient vers des paysages agricoles ouverts et peu peuplés.

« D'un côté, c'est une bonne nouvelle que les champs de céréales servent de site de nidification et de zone d'alimentation aux busards », explique Marie Heine, écologiste chez Alterric France. « D'un autre côté, lors des travaux des champs, des pontes peuvent être détruites. De nombreux agriculteurs s'efforcent de protéger les oiseaux – mais les nids sont très bien cachés, et il est souvent difficile de les repérer à temps. »

Outre les risques liés aux machines agricoles, des prédateurs tels que les renards ou les corvidés comptent également parmi les principales causes de perte de pontes.

Des mesures de protection ciblées sont donc d'autant plus importantes, et Alterric a assumé cette responsabilité. Au-delà des obligations réglementaires liées au parc éolien « La Saronde », Alterric continuera à s'engager sur la durée pour préserver les résultats positifs déjà observés dans la protection des rapaces, sur près de 19 km² autour du parc. « Depuis 2021, nous travaillons en étroite collaboration avec les ornithologues du bureau d'études V.natura », explique Jean-Christophe Denis, chargé d'exploitation chez Alterric. « Ils disposent de l'expertise nécessaire pour mener à bien cette tâche exigeante, de manière fiable et professionnelle. »

Chaque année, le déroulement est similaire. Au début de la saison de reproduction, il s'agit d'abord de localiser les sites de nidification – un vrai défi, car les pontes sont presque invisibles dans les céréales en croissance. Les ornithologues observent donc principalement le comportement en vol et la recherche de proies. Des drones sont également utilisés ponctuellement pour localiser les nids avec précision. Ce n'est qu'en connaissant leur emplacement exact qu'une protection efficace peut être assurée pendant toute la période de reproduction.

Dans un second temps, des mesures de protection



Le parc éolien « La Saronde » d'Alterric, au cœur des champs de céréales de la Marne. Au premier plan, devant les éoliennes, une cage de protection installée pour sécuriser un nid de busards. Photo : © Alterric \ Boris de Wolf

sont mises en place directement sur les parcelles concernées, toujours en étroite concertation avec les propriétaires ou exploitants. Selon l'avancement de la reproduction, les experts commencent par marquer les nids, afin que les agriculteurs puissent les contourner lors des travaux agricoles. Dès que les poussins ont éclos, une « cage-traîneau » est installée au-dessus de la ponte. Elle rend le nid visible tout en le protégeant des renards et autres prédateurs.

La saison de reproduction 2025 a présenté des défis particuliers pour les rapaces : des conditions météorologiques défavorables ont fortement compliqué la recherche de nourriture. Le résultat est d'autant plus réjouissant : dix jeunes Busards Cendrés ont pu prendre leur envol. « De manière générale, les résultats de ces dernières années sont très positifs », rapporte Marie. « Depuis 2021, 38 jeunes oiseaux ont été comptabilisés. Fait particulièrement remarquable : 31 d'entre eux n'ont quitté leur nid qu'après la moisson, donc à un moment où les machines agricoles étaient déjà passées dans les champs. « Sans nos mesures de protection des pontes et sans la considération des agriculteurs, ces oiseaux n'auraient probablement pas survécu à la moisson. Nous sommes très reconnaissants de la grande volonté des agriculteurs d'accepter les contraintes supplémentaires liées aux cages de protection installées pendant plusieurs semaines », souligne Marie.

S'appuyant sur ces bons résultats, Alterric poursuivra son engagement : l'entreprise maintient sa collaboration avec V.natura afin de renforcer encore la protection des busards.

« Nous sommes heureux de pouvoir associer la production d'électricité verte et renouvelable à la protection active d'espèces d'oiseaux menacées. Et nous sommes particulièrement fiers que cela soit possible grâce à une concertation étroite et de confiance avec les agriculteurs locaux. »

Jean-Christophe Denis - Chargé d'exploitation Alterric France



Photo : © Boris de Wolf